



CHARTRE D'ENGAGEMENT DYNAMIQUE - PHASE 3

Après avoir remis aux décideurs publics 12 actes pour le trentième anniversaire de la CIDE et organisé un temps fort rassemblant la société civile, les enfants, les jeunes et les pouvoirs publics le 20 novembre 2019 et élaboré un observatoire pour en mesurer les effets le 20 novembre 2020, la Dynamique a décidé de poursuivre pendant encore une année son engagement collectif en mobilisant ses membres ainsi que les enfants et les jeunes en vue des élections présidentielles et législatives de 2022. Son objectif est de continuer à parler d'une seule voix pour défendre la place et le droit des enfants et des jeunes et inciter les candidats, aux élections présidentielles comme législatives, à intégrer une véritable politique pour l'enfance et la jeunesse dans leurs programmes.

L'année 2021 sera un tremplin pour préparer nos actions 2022 et mettre en place notre stratégie de plaidoyer et d'influence des candidats aux élections présidentielles et législatives en s'appuyant sur nos supports de plaidoyer existants (actes, observatoire, lettre ouverte au Président Macron).

Les activités se déploieront dans trois directions :

Un plaidoyer pro-actif centré sur deux sujets transversaux à savoir gouvernance et participation qui fédèrent l'ensemble des membres et permettent de porter un message unique plus audible. Des propositions très concrètes sur ces sujets seront formulées aux candidats en s'appuyant sur les supports déjà existants et des demandes d'audience seront faites auprès des différents partis. Ce choix permettra aux membres de la Dynamique qui souhaitent porter des messages par rapport à la campagne pour leur propre organisation, de le faire de leur côté

Une mobilisation citoyenne autour d'un observatoire 2021, principalement centré sur les enjeux de gouvernance et de participation. Afin de donner un nouveau souffle et d'enrichir cet outil, nous proposons d'organiser une consultation des enfants et des jeunes (sondage, ateliers, kit de participation à décliner dans les organisations membres). Les enfants et les jeunes seront consultés de deux manières : des ateliers leur permettront de s'exprimer et de faire des propositions et un questionnaire sera amplement diffusé pour une plus large consultation. Leurs retours et propositions seront intégrés dans les outils de plaidoyer du collectif.

Autour du 20 novembre 2021 un temps fort sera organisé pour lancer notre campagne en direction des différents candidats et valoriser notre dynamique collective. Une présentation de l'observatoire 2021 centré sur les deux actes Participation et Gouvernance permettra de sensibiliser les différents partis à l'importance d'investir dans l'enfance dans leur campagne.

Une campagne de communication accompagnera notre démarche comme en 2020 avec des infographies, des annonces de notre stratégie pour 2022 et des vidéos si possible (interviews des candidats par exemple). Le site internet sera réorganisé.

SOS Villages d'Enfants a accepté d'assurer cette année encore la coordination de la Dynamique aidé en cela par une cellule de coordination et trois groupes de travail qui se réunissent très régulièrement.

Le site internet et les réseaux sociaux « De la Convention aux Actes ! » resteront ouverts. Ils permettront de **communiquer sur le déploiement de ces différentes actions** et les membres seront invités à valoriser leurs actions au sein de ceux-ci. Plus d'infos sur : www.delaconventionauxactes.org

Cette phase 3 constitue la dernière étape de la Dynamique qui cessera d'exister après les élections, conformément à la décision prise par l'ensemble de ses membres. Elle se clôturera donc en septembre 2022 pour nous laisser le temps de faire un bilan commun.

La signature de la charte ci-dessous est destinée à confirmer cet engagement.

Pour une réelle Dynamique collective, il est nécessaire que chacun s'implique selon ses possibilités en mettant à disposition des ressources (matérielles, humaines ou financières) mais aussi en mobilisant ses réseaux.

Nous, association/collectif/ONG nous engageons pour une durée de 15 mois (juin 2021 à septembre 2022) à compter de la signature de la présente charte, à :

- **Donner du temps** pour participer a minima aux réunions plénières mais aussi **si possible** aux différentes commissions et à un éventuel temps fort en novembre 2021.

Verser une contribution financière pour l'année de 100 € (contribution par année civile). Une fois l'action de mobilisation pour 2022 définie, un budget sera monté en conséquence et la cellule de coordination reviendra vers les membres pour un appel de fonds complémentaire si nécessaire.

- **Alimenter le site « De la Convention aux Actes ! »** : en communiquant notre logo pour une identification de notre association dans la Dynamique et en partageant les informations relatives aux actions menées par notre association en faveur de la défense des Droits de l'Enfant tout au long de l'année mais aussi sur les actions portées par notre organisation pour communiquer et agir.
- **Relayer des publications de la Dynamique sur nos propres moyens de communications** (site internet, newsletter, réseaux sociaux...)
- **Contribuer à l'actualisation de l'observatoire 2021** (Actes Gouvernance et Participation) en s'appuyant sur les écrits existants (actes et observatoire 2020) ainsi qu'à **l'écriture des documents de positionnement pour la campagne des élections présidentielles et législatives 2022** .
- **Mettre tout en œuvre pour favoriser la réussite de la Dynamique 3 inter-associative dans laquelle notre association est engagée** en apportant notre expertise dans le domaine de la communication ou du plaidoyer en lien avec la spécificité de notre organisation susceptible d'être sollicitée à un instant T.
- **Participer activement à la Dynamique** sous la forme la plus appropriée aux moyens humains de notre organisation. Pour les nouveaux membres, une participation active à minima à l'un des groupes de travail est demandée.

Nom et Signature du représentant